EB/KS/kd REPUBLIQUE DU SENEGAL Un Peuple – Un But – Une Foi

h 0 №0 3 3 7 7 /UCAD/RECT/SG/DAJ

Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



Dakar, le 0 1 AVR 2020

DEMANDES D'EQUIVALENCE EN VUE D'UNE ADMISSION POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2020/2021

Les dépôts des dossiers de demandes d'équivalence en vue d'une admission à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar pour l'année académique 2020/2021 débuteront le 01 avril et se poursuivront jusqu'au 30 septembre 2020 à 13 heures délai de rigueur.

Pièces à fournir:

- 01 lettre de transmission de l'Ambassadeur, du Consul ou du Ministre des Affaires étrangères pour les dossiers des demandeurs non sénégalais, adressée à M. le Recteur ;
- 02 demande d'équivalence en vue d'une admission adressée à M. le Recteur ;
- 03 photocopies légalisées par la Police, la Gendarmerie ou la réprésentation diplomatique de tous les diplômes et relevés de notes du Baccalauréat jusqu'au dernier diplôme pour lequel l'équivalence est sollicitée;
- 04 documents traduits par un traducteur assermenté, un agent diplomatique ou un membre qualifié du personnel enseignant de l'Université pour ceux délivrés dans une langue autre que le Français ;
- 05 la photocopie légalisée de la carte d'identité nationale ou du Passeport ;
- 06 une lettre signée par le demandeur autorisant l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar à vérifier les documents auprès des Etablissements qui les ont délivrés ;
- 07 curriculum vitae.

NB:

- les pièces à fournir doivent être en double sauf pour la lettre de transmission du dossier.
- la procédure d'équivalence ne concerne que les candidats diplomés d'Etablissements autres que l'UCAD.
- Ceux qui souhaitent s'inscrire en Master ou en Doctorat sont autorisés à déposer leur dossier incomplet sous réserve de la présentation du dernier diplôme (Licence ou Master) ainsi que des relevés de notes y afférents au plus tard le 31 octobre 2020.
- tout dossier incomplet sera classé sans suite et aucune convocation ne sera envoyée.
- Les dossiers sont reçus au bureau du courrier du Rectorat ou envoyés à la boîte postale du Rectorat n°5005 Dakar-Fann.

Président de l'assemblée de Datas